RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Délégation Académique aux Relations Européennes,
Internationales et à la Coopération

PROGRAMME INDIVIDUEL D'ECHANGES SCOLAIRES FRANCO-ALLEMAND AU SEIN DES PARTENARIATS ACADEMIQUES AVEC LES LÄNDER DE HAMBOURG ET DE BASSE-SAXE ADOSSE AU DISPOSITIF «BRIGITTE SAUZAY» - CAMPAGNE 2021

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement - Madame l'inspectrice d'académie – inspectrice pédagogique régionale, Mesdames Messieurs les professeurs d'allemand

Dans le cadre de la convention de partenariat signée avec le Land de Basse-Saxe, d'un accord avec la ville hanséatique de Hambourg, l'académie propose aux élèves germanistes des échanges individuels de 84 jours (nouvelles directives de l'OFAJ depuis le 1er janvier 2012). Sont concernés particulièrement tous les élèves de la 4ème à la seconde ayant un minimum de deux ans d'apprentissage de l'allemand.

NOTA BENE :

1. Nos partenaires allemands (land de Hambourg et le land de Basse saxe) ont décidé d'un commun accord de mettre en place une procédure d'inscription dématérialisée (l'ensemble du dossier d'inscription se fera désormais en ligne). S'agissant d'une première année l'ensemble de la procédure est écrite en allemand. En conséquence, nous demandons aux enseignants d'accompagner autant que faire se peut les élèves et les familles dans leur démarche d'inscription. **(un guide d'utilisation vous est proposé en français.)**
2. Une série de documents annexes sont joints à cette correspondance. Ils doivent tous être obligatoirement signés – y compris les modalités de voyage accompagné pour 2021-

Attention : les possibilités d'échange indiquées, le sont sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire. Dans une hypothèse d'annulation, les décisions institutionnelles prises d'un commun accord seront sans appel.

Les élèves voyageront en groupe et en avion avec un accompagnement adulte et seront accueillis :

- Par les familles et les établissements allemands candidats du Land de Hambourg
  Du 26 mars au 18 juin 2021
- Par les familles et les établissements allemands candidats du Land de Basse Saxe
  Du 26 mars au 18 juin 2021

En retour, selon le principe de réciprocité,

- Les élèves allemands du Land de Hambourg seront accueillis par les familles et les établissements de l'académie de Toulouse
  Du 10 septembre au 3 décembre 2021
- Les élèves allemands du Land de Basse Saxe seront accueillis par les familles et les établissements de l'académie de Toulouse
  Du 10 septembre au 3 décembre 2021

Le billet d'avion est à la charge des familles, l'OFAJ verse une subvention un mois après le retour de l'élève sous réserve du respect des directives de l'OFAJ : toutes ces modalités seront précisées aux familles lors de l'annonce des résultats des « binômes ».

Dossier suivi par : Mme Plantat - Tel : 05 36 25 87 81 - mel : dareic@ac-toulouse.fr

Procédure de candidature : NOUVEAUTE

Du 9 septembre au 16 octobre 2020 et quelle que soit la destination, tous les élèves postulants devront :

- Se rendre sur le site internet : https://bildung-international.hamburg.de/ac-toulouse-sauzay/
- Devrons renseigner deux rubriques :
  - L'étape 1 vous permet de choisir votre länder
  - L'étape 2 contient le formulaire de candidature.

  Un guide d'utilisation est à votre disposition afin de vous permettre de remplir correctement ces étapes.

- Afin de finaliser votre candidature, Il vous sera demandé de télécharger :

- **Annexe 1**: Photos
  Photos de famille: des photos qui reflètent votre vie telles que votre famille, vos amis, les animaux domestiques, votre maison, votre école…
  Photo d'identité: une photo de candidature (numérique)
  Les photos doivent être numériques et tenir sur une page au format PDF

- **Annexe 2**: Code de comportement

- **Annexe 3**: Accord des responsables légaux

- **Annexe 4**: Déclaration de la protection des données

- **Annexe 5**: Lettre de motivation (écrite de préférence en allemand)
  Mentionner les hobbies, ou les activités extra-scolaires. Par exemple vos activités sportives et/ou associatives, ce que vous aimez faire lors de votre temps libre, les causes qui vous tiennent à cœur… Des informations qui décrivent votre personnalité et votre caractère.

- **Annexe 6**: Copie de votre dernier bulletin scolaire

- **Annexe 7** : La partie confidentielle

- **Annexe 8** : Nouvelles directives concernant l'accompagnement des élèves

- **Annexe 9** : Prix liberté **- option facultative**
  Pour les élèves ayant choisi la Basse-Saxe comme Land au sein duquel effectuer le séjour

Une fois complétés et/ou signés, toutes les annexes devront être transmises à votre établissement. Le professeur d'allemand y joindra l'annexe 'Recommandation de l'établissement' et l'ensemble des documents sera envoyé en un seul fichier PDF par votre établissement à :

dareic@ac-toulouse.fr

Les informations fournies par les familles demeurent strictement confidentielles et permettent de former les binômes par affinités.

Dossier suivi par : Mme Plantat - Tel : 05 36 25 87 81 - mel : dareic@ac-toulouse.fr

Dates des résultats et informations de la création des binômes aux parents et établissements scolaires :

- Pour les deux Länder : à partir de la semaine du 9 décembre 2020.

Les établissements et les familles concernés recevront pour chaque candidat retenu le formulaire rempli par son correspondant allemand.

Après l'échange, les élèves devront rédiger un compte rendu de leur séjour d'un minimum de deux pages (format A4).
Il sera mentionné notamment :

- L'appréciation générale sur le séjour
- L'accueil dans la famille et dans l'établissement allemand
- Des indications sur les découvertes les plus marquantes
- Les progrès linguistiques et interculturels
- Les éventuels problèmes rencontrés.

Aspects pédagogiques

1. Critères de choix pour les candidatures :

Les équipes pédagogiques et le chef d'établissement veilleront à vérifier :
- Le niveau des résultats des élèves, afin de leur permettre, après leur séjour à l'étranger, de réintégrer sans difficultés particulières le cursus normal de leurs études, sachant que les élèves **qui auront fait le choix de cette mobilité ne devront en conséquence pas être pénalisés dans leur parcours scolaire malgré les différences entre les programmes et les méthodes de travail en vigueur dans chacun des deux pays**

- Leur aptitude à s'adapter et leur motivation pour un nouvel environnement scolaire et familial

Lors de la création des binômes, une attention particulière sera portée sur :

- L'affinité des goûts et centres d'intérêts des futurs correspondants

- Les conditions d'accueil familial et les activités extra scolaires envisagées

2. Suivi pédagogique :

Les élèves doivent avoir un niveau en allemand leur permettant de s'orienter et de communiquer facilement, surtout au début, avec la famille et au sein de l'établissement.

Le succès de l'échange tient pour une grande part au soutien pédagogique dont bénéficie l'élève durant son séjour auprès de l'établissement d'accueil en accord avec l'établissement d'origine.

Ce programme pédagogique doit préciser plus particulièrement dans quelles matières et dans quel groupe de travail l'élève participe aux cours.
Dans la mesure du possible, l'élève suit les mêmes cours que son partenaire.
Il est important que les enseignants fassent participer activement les élèves.

L'élève accueilli doit trouver pleinement sa place dans le dispositif pédagogique et dans la classe.
Le rôle du professeur tuteur est en conséquence primordial pour l'intégration de l'élève accueilli tant dans la classe qu'au sein de l'établissement.

A la fin de son séjour, l'élève reçoit un rapport concerté par l'équipe pédagogique et validé par le chef d'établissement, dans lequel sont évaluées sa participation aux différents enseignements et son intégration dans la communauté scolaire.

L'administration de l'établissement lui délivre le certificat de scolarité.

Dossier suivi par : Mme Plantat - Tel : 05 36 25 87 81 - mel : dareic@ac-toulouse.fr

Une réunion sera organisée par la DAREIC, en janvier 2021 dans un lycée de l'agglomération toulousaine pour les parents qui auront vu la candidature de leur enfant retenue.

La DAREIC suit en effet ce dossier en collaboration avec Madame Bergmann, l'inspectrice d'allemand.

Je vous remercie de diffuser cette information auprès des enseignants d'allemand et des familles des élèves concernés par l'enseignement de l'allemand dans votre établissement.

Jean Solito

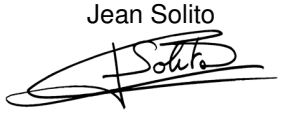

DAREIC

Dossier suivi par : Mme Plantat - Tel : 05 36 25 87 81 - mel : dareic@ac-toulouse.fr